



Monsieur le Président du CSHCT 93,

Bobigny, le Lundi 14 septembre 2015

Les Organisations syndicales siégeant au CHSCT ont la volonté de dénoncer une situation intolérable.

Une fois de plus, la DDFIP 93 s'affranchit des dispositifs réglementaires existant. En effet, comme le prévoit **l'article 57 du décret 62-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique** (version consolidée au 15 février 2012) : *« le comité est consulté sur les projets d'aménagement importants modifiant.....les conditions de travail et notamment avant toute transformation importante des postes de travail ou... de l'organisation du travail ».*

Des projets de restructurations importants (SIE de Montreuil Est et Ouest ; SIE Saint Denis Ville et Nord ; SIE du Blanc Mesnil et d'Aulnay sous bois ; Regroupement des dossiers de la commune de Sevran sur le SIP d'Aulnay sous Bois ; Fusion des CDIF) sont envisagés par la direction de la DDFIP 93.

Toutefois, aucun d'entre eux n'a été évoqué à l'heure actuelle au CHSCT (aucune fiche d'impact, aucune consultation du CHSCT).

Aujourd'hui lundi 14 septembre 2014, les OS découvrent avec stupeur que dès demain, soit le 15 septembre 2015, le regroupement de l'ensemble des dossiers de **Sevran** au sein du SIP d'Aulnay sera effectif.

Cette démarche de la DDFIP 93, ayant des conséquences pour les personnels concernés, constitue un délit d'entrave de l'employeur.

En conséquence, nous, l'ensemble des élus syndicaux CHSCT des Finances du 93 souhaitons, par la présente, exercer une motion d'alerte et réclamons la saisie immédiate de l'ISST.

Face à cette situation inacceptable qui met en danger nos collègues (RPS déjà évoqués lors des précédents CHSCT), nous les membres du CHSCT nous ne resterons pas sans réagir.

Nous OS toujours inscrits dans une approche de dialogue social nous nous adressons à vous M le Président du CHSCT afin que le droit s'applique en Seine saint Denis comme partout en France.

L'ensemble des représentants syndicaux au CHSCT 93